

17. Le présent acte sera désigné et cité sous le nom de "l'Acte du chemin de fer du Nord-Ouest de Manitoba."

—
CEDULE A.

Formule d'acte de vente.

Sachez tous par ces présentes, que je, A. B., de
 en considération de la somme de _____ à moi
 payée par la "Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest de
 Manitoba," que je reconnais par les présentes avoir reçue,
 cède, vends et transporte à la dite "Compagnie du chemin de
 fer du Nord-Ouest de Manitoba," ses successeurs et ayant-cause,
 à perpétuité, tout ce certain lot de terre (*ici désignez le ter-
 rain*) pour la dite compagnie, ses successeurs et ayant-cause
 à toujours, avoir et posséder le dit lot de terre et dépen-
 dances.

En foi de quoi, mon seing et sceau ce _____ jour de
 mil huit cent _____

Signé, scellé et délivré
 en la présence
 C. D.
 E. F.

}

A. B.

[L. S.]